

*Département de la SOMME  
Arrondissement de MONTDIDIER  
Canton de MOREUIL  
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Nbre de conseillers : 11  
Nbre de présents : 7  
Nbre de représenté(s) : 2  
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 2

Date de convocation : 12/10/2017  
Date d'affichage : 31/10/2017

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 17 octobre 2017**

Le dix-sept octobre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

**Etaient présents** : Mme ALLIOTE Sophie - M. BINET Frédéric - M. CARON Yves  
Mme CHAVERON Colette - M. GAUDRILLER Patrick - M. SALOME  
Marc - M. WALLET Jacky

**Etaient représentés** : M. BOILEAU Florent (Pouvoir à M. SALOME Marc) - M. PERRIN  
Sébastien (Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie)

**Etaient absentes/excuses** : Mme CADET Vinciane - Mme DELAVENNE Fabienne

M. SALOME Marc est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Adoption de la convention d'adhésion au service ADS**

Monsieur le Maire rappelle les points suivants :

Par délibération du 7 février 2017, la commune de Domart-sur-la-Luce a conventionné avec la mairie de Moreuil pour intégrer le service mutualisé d'Application du Droit des Sols, assuré par Mme Dangles, pour le premier semestre 2017.

Il convient donc de conclure une nouvelle convention de mutualisation pour le deuxième semestre 2017. La facturation annuelle proposée pour un montant de 1445,00 € TTC pour la commune de Domart-sur-la-Luce est basée sur la prise en charge du coût de fonctionnement de service et en fonction du nombre d'habitants.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'approuver le modèle de convention d'adhésion au service ADS,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Frédéric BINET